

Informations concernant le projet de construction du CPE à Saint-Adelphe

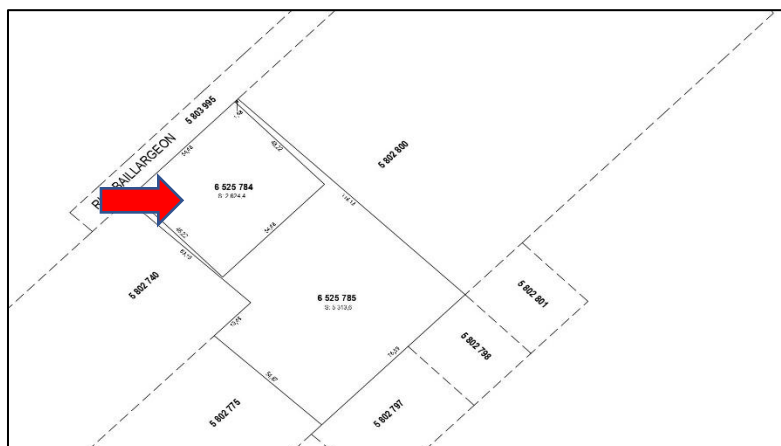
Les élus municipaux ont eu lundi le 29 août, une rencontre avec la directrice générale Mme Catherine Groleau ainsi que Mme Marie-Hélène Piché, présidente du conseil d'administration, toutes les deux du CPE les Soleils de Mékinac afin de faire un suivi sur le dossier de la construction du CPE.

Tout d'abord il est primordial de préciser que la construction du CPE est régie par le ministre de la Famille. Celui-ci octroi des places subventionnées conditionnellement au respect des engagements que le CPE a pris avec lui, notamment la réalisation du projet dans les 24 mois suivant l'octroi des places soit le 18 décembre 2023. **Il faut également savoir que si jamais les engagements ne pouvaient être respectés (ex : changement de terrain, modification de l'échéancier), le ministre de la Famille pourrait récupérer les places et ce, sans aucun préavis.** À ce moment-là, la construction du CPE pourrait être relocalisée dans une autre municipalité.



Lors de la séance du conseil du 15 novembre 2021, les élus ont voté à l'unanimité le don d'un terrain municipal de 7 938 m² (85 444 pi²) et ce, pour fin de présentation du projet par la CPE au ministre de la Famille.

Suite à l'octroi du projet de construction du CPE à Saint-Adelphe, la dimension retenue pour la grandeur du terrain est de 2 627,03 m² sur une possibilité de 7 938 m². (28 277 pi² sur 85 444 pi²)





Lors de la rencontre du 29 août 2022, il a été proposé par la directrice générale et la présidente du conseil d'administration du CPE les Soleils de Mékinac de rectifier le terrain prévu initialement de la façon suivante :

- Éloigner le terrain de 3 mètres des Incroyables Comestibles en glissant la façade vers le nord-est (largeur maximale de déplacement considérant que l'immeuble à construire doit être sur au moins un des forages)
- Retrancher de 2 mètres dans la profondeur du terrain soit la diminution de la superficie de 108 m² (1 163 pi²)

Les élus ont donc accepté à l'unanimité cette proposition puisque **seule celle-ci** pouvait être considérée à ce moment-ci du projet puisque tout autre modification (changement de terrain, nouveau forage, certification d'implantation etc.) entrainerait des délais supplémentaires et pourrait ainsi **mettre en péril l'obtention du beau projet de construction du CPE à Saint-Adelphe** et ce, compte tenu du respect de l'échéancier demandé par le ministre de la Famille.

Voici quelques informations importantes à prendre connaissance sur le CPE :



- Terrain de 2 519 m² (27 114 pi²)
- Bâtisse un étage d'une grandeur de 391 m² (4 209 pi²)
- Seule la cour arrière sera clôturée soit uniquement la partie arrière où se situe le terrain de jeux des enfants
- Le chemin menant au skate-park demeure tel quel et accessible en tout temps
- Le parc J.M.A Gouin a, en résumé, une superficie totale (voir ligne rouge) de 30 081 m² (323 789 pi²) et le terrain pour le CPE aura une superficie de 2 519 m² (27 114 pi²), ce qui représente 8% de la superficie totale de notre espace vert.

Finalement, nous vous suggérons **FORTEMENT** que pour tout questionnement, commentaire ou inquiétude de communiquer directement au bureau municipal et ce, afin d'obtenir les bonnes informations. Pour nous joindre :

Téléphone : 418-322-5721 poste # 1

Courriel : st-adelphe@regionmekinac.com

En présentiel, sur les heures d'ouverture du bureau municipal